

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.

**Enbridge Gas Distribution Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir l'approbation de disposer de certains soldes de comptes. Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.**

Enbridge Gas Distribution Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'approbation de disposer des montants enregistrés dans certains comptes de report ou d'écart qui auront une incidence ponctuelle sur votre facture d'octobre 2014 comme suit :

- Un crédit approximatif de 0,10 \$ pour les consommateurs résidentiels payant le tarif 1.
- Un crédit approximatif de 57 \$ pour les consommateurs commerciaux payant le tarif 6.

D'autres clients, dont des entreprises, pourraient aussi en être touchés.

## LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique pour examiner la requête d'Enbridge Gas Distribution. Elle interrogera l'entreprise sur ce dossier. Elle entendra également les arguments des personnes et des groupes qui représentent les clients d'Enbridge Gas Distribution. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle approuve la requête, en totalité ou en partie.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

## SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des informations concernant cette requête et de participer au processus.

Vous pouvez :

- examiner la requête d'Enbridge Gas Distribution's sur le site Web de la CEO.
- présenter une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience.
- y participer activement (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard dans les 10 jours civils après avoir reçu le présent avis, ou, si vous ne l'avez pas reçu, inscrivez-vous à titre d'intervenant au plus tard le **28 Juillet, 2014**. Si vous ne vous inscrivez pas à titre d'intervenant, l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- passer en revue la décision rendue par la CEO et ses raisons sur le site Web à la fin du processus.

## SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Le numéro pour ce dossier est EB-2014-0195. Pour en savoir plus sur la façon de participer à cette audience, notamment comment présenter une lettre de commentaires ou comment devenir un intervenant, visitez : [www.ontarioenergyboard.ca/participe](http://www.ontarioenergyboard.ca/participe). De cette page Web, vous pouvez aussi entrer le numéro de dossier EB-2014-0195 pour consulter tous les documents liés à ce dossier. Si vous avez des questions, vous pouvez également appeler le Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

## AUDIENCE ORALE OU ÉCRITE

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO déterminera à une date ultérieure si elle procédera par voie écrite ou orale. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi.

## CONFIDENTIALITÉ

*Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse courriel seront supprimés. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.*

*Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998 chap. 15 (annexe B).*

